AFFRANCHI...

5e. ANNEE, No. 28. MANITOBA. JEUDI, 9 DÉCEMBRE, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNEE.

Pour une colonne......$180 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI LE VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE courant, pour approvisionner le Conseil de 380 cordes, ou moins, de bois de chauffage, CHENE OU TREMBLE.

Le bois devra avoir 4 pieds de long, être sain et sec, délivré en piles (au lieu désigné) sur la rive de la Rivière Rouge, en cette ville durant la présente saison de navigation, ou à la maison de la Pompe à vapeur pour le Feu, à la Station de Police ou à l'Hôtel-de-Ville durant l'hiver prochain.

Les soumissions devront préciser la quantité du bois qui pourra être délivrée, la qualité, la longueur, l'époque où il a été coupé, et où il pourra être livré, le prix par corde de 128 pieds cubes.

Chaque soumission contiendra les noms de deux cautions responsables pour la due exécution du contrat, au cas d'acceptation. Le paiement sera fait lorsque le contrat aura été rempli (ou si le temps alloué pour sa livraison est prolongé durant l'hiver et à chaque mois.)

Le Conseil de la Cité de Winnipeg ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Vache Egaree.

UNE VACHE ROUGE, de grosseur moyenne, ayant un bout d'oreille coupée, les deux cornes peu longues et retournées en dedans, sur le front. Elle est disparue vers la fin de Mai et a été vue plusieurs fois en arrière de St. Boniface, durant l'été. Une récompense est promise à la personne qui la ramènera à son propriétaire.

JOSEPH DUBUC.



BUREAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES Territoires du Nord-Ouest.

Commission Canadienne A L'Exposition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

AVIS PUBLIC, est par le présent donné, que ce Bureau est prêt à recevoir des applications concernant l'Exposition Internationale, et de fournir toutes les informations requises, formes d'application, etc.

La coopération du Public et des Sociétés d'Agriculture est sollicitée, afin de rendre l'exposition magnifique et une représentation digne des ressources de cette Province et le Nord-Ouest.

Tous les articles proposés pour l'Exposition seront pris en charge à Winnipeg et Philadelphie (*gratis*) ainsi que les dépenses de la personne à qui appartiendront les effets.

Application immédiate est nécessaire pour s'assurer de la place.

La réception générale des articles aux Edifices de l'Expositions commencera le 1er Janvier, 1876, et pas un article ne sera admis après le 31 Mars, 1876.

La Commission Canadienne prendra toutes les précautions pour la préservation de tous les objets dans l'Exposition, et elle sera responsable pour les dommages ou pertes d'aucune sorte, accident par le feu ou autrement.

Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire du Bureau de la Commission de Manitoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans réserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusée ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense réduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f



Avis Public DE Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 10 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " 754, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considéra- " tion, il est par le présent défendu à toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Mai 1875.



Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des rivières du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties intéressées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Décembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Député Shérif, Régistrateur, Maîtres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette Est.

St. Fr. Xavier, 6 septembre 1875.



Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le présent donné que le Soussigné à d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1875, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIEME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en déposés sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

AVIS PUBLIC

Mis en Fourriere.

A la Baie St. Paul, un BOEUF ROUGE ET BLANC d'environ quatre ans, ayant un TROU DANS L'OREILLE DROITE et les quatre pattes blanches jusqu'aux genoux.

Le propriétaire est requis de venir le réclamer et payer les frais.

JOHN JOHNSTON,
Gardien d'enclos.

Baie St. Paul, 20 Novembre 1875.

Parlement Federal.

BILLS PRIVES.

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVES portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres.*

ROBERT LeMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

Soumissions pour Transport.



Le Soussigné recevra des Soumissions jusqu'au

27 NOVEMBRE PROCHAIN,

pour le charroyage des

Effets du Gouvernement,

Consistant en Grain et Fleur, comme suit:

Environ 81,600 livres de Moorhead, Minnesota, aux édifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 226,000 livres du vapeur ALPHA, maintenant arrêté à Bickerstaff (à 30 milles au Sud de Dufferin), aux édifices du gouvernement à Dufferin.

Environ 93,000 livres du vapeur CHEYENNE, maintenant arrêté à Dufferin, aux édifices des immigrants à Winnipeg.

Environ 180,600 livres des édifices du gouvernement à Dufferin, aux édifices des immigrants à Winnipeg.

Les charroyeurs américains auront le privilège de traverser la ligne de la frontière (près de West Lynn), aussi loin que Dufferin.

Il sera accordé un temps raisonnable pour délivrer aucune portion des effets.

Des garanties sont requises pour remplir le contrat.

Les soumissions seront acceptées pour le tout ou par lots séparés.

Les soumissions devront être adressées à

WILLIAM HESPELER,
Agent du gouvernement de la Puissance.

Winnipeg, 18 Novembre, 1875. 1f



LE "METIS."

Jeudi, 9 Decembre, 1875.

Les Delegues de Manitoba a Ottawa.

Les Hons. MM Davis et Royal sont de retour de leur mission politique auprès du gouvernement fédéral. Leur succès a été satisfaisant, et nous les en félicitons.

Chargés de retirer la Province de la banqueroute où quatre années de mauvaise administration financière l'avait irrévocablement plongée, ils ont réussi à augmenter d'un tiers la subvention fédérale, et à régler toutes les questions de comptabilité entre les deux gouvernements, au lieu de $60,000 environ que recevait la Province du Trésor Canadien, cette somme sera dorénavant portée à $90,000 jusqu'à l'année 1881.

Sans faire une condition absolue de l'abolition du Conseil Législatif, les autorités à Ottawa ont cependant subordonné l'augmentation de notre subvention annuelle à des modifications dans l'acte constitutionnel de la Province. Les rouages politiques coûteraient trop cher à leurs yeux, et absorberaient près des deux tiers des ressources. Il faut à tout prix rendre le système moins ruineux, et dans ce but il a été fortement suggéré de faire disparaitre le Conseil dont rien n'autoriserait plus aujourd'hui le maintien.

Une autre question que nos délégués ont réussi à régler possède une importance toute particulière pour l'avenir du pays, c'est celle des anciens chemins dont l'existence va être sanctionnée dans une loi par le gouvernement d'Ottawa.

L'on sait que les arpentages ne tenaient aucunement compte de ces routes établies d'ancien temps par les gens du pays ; on les avait remplacées par des chemins de townships coupés à angle droit de distance en distance par d'autres chemins de ligne, sans s'occuper le moins du monde des accidents de terrain qui pouvaient affecter la location de ces chemins. Le fait est que tout cela avait bon air sur la carte, mais le plus souvent était impossible dans l'application.

Outre que les chemins des arpentages augmentaient considérablement la distance à parcourir d'un point central, comme Winnipeg par exemple, à un autre point de la Province, la population se voyait fermer les anciennes routes sans pouvoir découvrir celles qui les avaient remplacées. La législation de Manitoba en désaccord direct avec celle d'Ottawa sur le sujet aggravait encore les difficultés ; il était donc grandement temps de remédier à un état de choses qui devenait de plus en plus intolérable.

Sur les anciennes questions nonréglées de réserves et de titres, le gouvernement d'Ottawa est à l'œuvre, et rien ne sera épargné pour distribuer les réserves et organiser la Commission des titres de propriété.

Le voyage de M. Codd, agent des terres, parti aujourd'hui pour Ottawa se rapporte à ces divers sujets.

Le Département d'Agriculture préperait, au départ des déleguées, et complétait le système d'après lequel se fera la distribution des grains de semence et des secours. Il n'est guère probable cependant que rien se fasse avant la fin du mois de janvier, la distance où nous sommes d'Ottawa rend impossible qu'il en soit autrement.

On dit que le gouvernement local va convoquer la législature au plus tôt possible afin de soumettre au pays le résultat des négociations de ses déleguées et faire adopter la législation nécessaire. Nous espérons que la sagesse et la bonne entente rendront leur œuvre facile à nos gouvernants. Ils ont incontestablement rendu service au pays, en le tirant de la banqueroute ; le patriotisme et l'union de leurs amis feront le reste, nous en avons la ferme confiance.

L'*Echo du Nord-Ouest*, nous donne aujourd'hui les détails les plus saisissants sur la mort du frère Alexis, dont nous avaient déjà parlé les lettres précédentes.

On commence à s'occuper à Rome du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX. Il y aura 50 ans, le 21 mai 1877 que le Pape Léon XII appela Mgr. Mastaï au siége archiépiscopal de Spolette.

Les Commissaires canadiens, de l'Exposition de Philadelphie, ont siége à Ottawa et viennent de publier leur rapport dans lequel nous lisons que Manitoba exposéra des produits agricoles supérieurs, du charbon de la Saskatchiwan, et une collection sans égale de fourrures.

L'espace réservé au Canada dans l'édifice principal de l'Exposition est de 24,000 pieds carrés : dans la salle agricole de 20,000 pieds : dans la salle des machines, de 10,000 pieds et de 3,000 pieds dans celle de l'horticulture et des beaux arts.

La lettre pastorale de Mgr Bourget de Montréal, qui déclare flétri le lieu ou sont enfouies les cendres de Guibord, n'a pas plu au *Globe* de Toronto. Aussi s'en venge-t-il à sa façon.

Cette feuille n'hésite pas a dire le vénérable évêque n'a pas le droit de déprécier la valeur de ce terrain, en le séparant du reste du cimetière. Et elle ajoute que c'est là de fait une violation de la décision du plus haut tribunal de l'Empire. Et que Mgr. Bourget pourrait être légalement poursuivi en dommages.

Pourquoi le *Globe* ne demanderait-il pas de supprimer de suite l'église catholique. Si le pouvoir civil ne se contente pas du droit de la force brutale, et voulait pénétrer même jusques dans les consciences, et interdire à nos ministres tout acte spirituel, à quoi serviraient nos évêques et nos prêtres ?

Le *Mail* est plus conciliant que le *Globe* sur ce point : voici ce qu'il en dit.

"La lettre pastorale a été promulguée, croyons nous, pour affirmer la déclaration faite précédemment par Sa Grandeur que la tombe de Guibord devra être regardée dorenavant comme un lieu flétri. Quelques-uns prétendent que c'est là un acte de vengeance mesquine.

C'est une question dont l'Église Catholique est juge, et dans laquelle le public et les autorités n'ont rien à voir. La loi a triomphé à sa manière. Si l'Église croit qu'elle peut triompher aussi, qui peut lui contester les droits sur lesquelles elle s'appuie, du moment que la loi est respectée et que ni l'ordre public, ni le bien général ne sont menacés. Si cette affaire ne s'est pas terminée de manière à satisfaire tout le monde, elle s'est du moins terminée paisiblement et légalement, et c'est là un motif de satisfaction pour tous."

***

NOUVELLES A LA MAIN.

(Par le Télégraphe.)

Le Gouverneur Général refuse d'exercer le droit de clémence à l'égard de McIvor qui est condamné comme on le sait, a être pendu le 8 janvier à Winnipeg. Ainsi, les nombreuses pétitions expédiées à Ottawa, pour solliciter une commutation de sentence n'auront servi à rien.

Enfin, la vacance créée dans le Conseil d'Ottawa, par la nomination de l'Hon. M. Fournier, au poste de Juge de la Cour Suprême, est remplie. M. Cauchon vient d'être nommé Président du Conseil, et durant la maladie de M. Geoffrion, il administrera le département du Revenu de l'Intérieur.

M. Robertson, Trésorier du gouvernement de Québec, a résigné, parceque le Premier, M. de Boucherville refuse d'aider à un chemin de fer du sud, dont il avocassait les intérêts. Il parait, en outre, que M. Malhiot, Proc-Général, est aussi sorti du ministère. Qui sera appelé ? ? ?

Une dépêche reçue plus tard annonce que les dissensions dans le cabinet avaient été réglées par la décision de dépenser huit millions pour favoriser les chemins de fer. Cette somme est le produit d'un emprunt négocié en Angleterre

---

La population catholique de Montréal est dans le deuil : elle vient de perdre l'un de ses prêtres les plus distingués, le Rév. P. Murphy, qui avait pris depuis quelque temps la rédaction du *True Witness*., autrefois rédigé par M. W. Clarke.

Le regretté défunt a péri dans les flammes, avec un autre prelat, M. Lynch : sa maison a été incendiée, et l'on n'a retrouvé que les ossements de celui qui était un éminent et éloquent défenseur de la sainte église.

Le télégraphe annonce que Don Carlos vient d'essuyer une importante défaite. Ses troupes ont été délogées de la position qu'elles occupaient près de Pampelune. Cette victoire d'Alphonse II a été remportée par le général Queseda. La même dépêche ajoute que Don Carlos a lancé une proclamation exhortant ses soldats à redoubler de courage, et que le roi Alphouse a quitté Madrid pour aller prendre en personne le commandement de l'armée victorieuse du Nord.

L'ECHO DU NORD-OUEST.

Notre dernier courrier du Nord Ouest nous apporte la lettre suivante:

St. Albert, le 23 Septembre, 1875.

. . . .

J'étais de retour du Lac Labiche à la fin de juin. Je trouvais le cher père Remas bien fatigué de son administration et attendant mon arrivée avec impatience. Peu de jours après, des lettres de la Rivière Rouge et d'Europe, m'apprenaient officiellement le retour de Mgr. Farand Sa Grandeur m'écrivait elle-même qu'Elle allait partir incessamment de St. Boniface. Le 27 juillet, un peu après midi, Mgr. d'Anemour arrivait à N. D. des Victoires, où il se propose de résider. Ce jour là seulement, j'appris avec inquiétude que le bon frère Alexis avait dû partir d'Athabaska le 1er de juin pour revenir au Lac Labiche. Nous ne savions que penser, lorsque le lendemain, 28, Duncan Tremblay et Th. Huppe arrivirent eux-mêmes d'Athabaska, nous appertant les nouvelles les plus inquiétantes. "Il y a aujourd'hui 42 jours, nous dirent-ils, que nous avons quitté le frère Alexis et Louis L'Iroquois." Interrogés, questionnés de toutes façons, voici ce que nous apprimes alors. Le 4 de Juin, le frère Alexis, Louis L'Iroquois, Jeneviève Duquette, Th. Huppe et sa femme, Duncan Tremblay et sa femme, quittèrent la mission de la Nativité d'Athabaska, pour se rendre en canot au Lac Labiche. Ils mirent dix jours pour se rendre au fort Moberly. Après s'être reposé là une journée, ils reprirent leur voyage et remontèrent pendant six jours à la ligne la grande rivière Labiche. Arrivés en bas du grand rapide, ils commencèrent à se déconcerter en voyant l'eau monter rapidement dans la rivière et par contre leurs vivres s'épuiser. Thomy Huppe et Duncan Tremblay furent d'avis de retourner au fort Moberly, pour y prendre des provisions et attendre que l'eau baissât un peu. Si nous en agissons autrement, dirent-ils, nous ne pourrons arriver que très difficilement au Lac Labiche et de plus nous nous exposons à un jeûne des plus rigoureux. Mgr. Faraud m'attend à la mission, dit le frère Alexis. Je dois faire une barge pour le transport des pièces à McKenzie, et me rendre le plus vite possible : autrement, les missions vont encore se trouver dans la souffrance Si Louis L'Iroquois y consent, nous prendrons le chemin du bois ; en quelques jours de marche, nous serons dans le chemin qu'a commencé Monseigneur ; nous trouverons du gibier ; avec nos fusils nous n'avons rien à craindre. L'Iroquois fut du même avis ; et ils mirent alors en cache le train du frère.

C'était environ vers le 22 de juin qu'ils se séparèrent de Thomy Huppe et Duncay Tremblay qui descendirent en canot avec leurs femmes, la rivière jusqu'au fort Moberly Ils y arrivèrent le lendemain après midi. Vers le commencement de juillet, s'étant munis de provisions et voyant l'eau un peu plus basse, ils repartirent pour le lac Labiche. En bas du grand rapide, ils virent la cache du frère Alexis, comme ils l'avaient laissée, puis continuèrent tranquillement leur voyage Vers le 12, ils arrivaient à l'embouchure de la petite rivière des Maisons. Là ils virent sur le rivage, les traces du frère Alexis et de son compagnon, mais ils remarquèrent avec un certain effroi que ces traces indiquaient des voyageurs déjà extrêmement fatigués, marchant, se soutenant à peine. Quelques pas plus loin, ils virent la couverte, le fusil, le capot du frère jetés sans ordre sur le rivage. Ils débarquèrent alors leurs femmes de l'autre bord de la grande rivière Labiche, puis ayant traversé les hommes seuls, ils vinrent examiner à l'embouchure de la Rivière des Maisons. Ils ne furent pas longtemps sans conclure que les pauvres voyageurs avaient du arriver là mourant de faim et que sans doute ils avaient succombé à une distance plus ou moins grande de cet endroit dans le bois. Ils examinèrent leur campement et se convainquirent qu'ils n'y avaient rien mangé. Ils eurent même la pensée que la faim aurait pu les porter à s'entre-tuer Après avoir fait de nouvelles recherches, mais sans succès, ils allèrent camper où ils avaient laissé leurs femmes. Le lendemain, le mauvais temps les empêcha de continuer immédiatement leur voyage. Ce n'est que sur le midi qu'il se remirent en route après avoir encore tiré plusieurs coups de fusil.

Le 28 juillet ils arrivèrent à la mission, nous annonçant que 42 jours auparavant, ils avaient laissé le frère Alexis Louis L'Iroquois prendre le chemin du bois en bas du grand rapide, avec 8 ou 10 lbs de viande sèche seulement. Ils nous dirent les pénibles observations qu'ils avaient faites à la rivière des Maisons : jugez cher père, de notre inquiétude en recevant ces tristes nouvelles. Mgr. Faraud, arrivé de la veille seulement, sanglotait, pleurait comme un enfant. Nous nous figurions voir notre pauvre frère, abandonné, mourant de faim, perdu dans la forêt J'engage à la hâte Julien Cardinal et un sauvage. Ils partent à cheval, munis de provisions : ils doivent se rendre par le bois jusqu'à la Rivière des Missions, trouver notre pauvre frère, le trouver mort ou vif. Treize jours plus tard à deux heures du matin, Julien arrive à la mission : je me lève en toute hâte. Il m'embrasse tout en me disant : j'ai trouvé ton frère mort à l'embouchure de la Rivière des Maisons. Il est recouvert d'une légère couche de sable. Je l'ai bien reconnu à sa barbe et à ses cheveux Je lui ai vu un bras, mais il n'y a plus rien que l'os Dans le feu proche de la place où il est mort, nous avons vu des ossements que nous n'avons pu reconnaître. Je ne sais ce qu'est devenu l'Iroquois. Des Montagnais nous ont dit avoir vu ses pistes dans un maskeg en haut de la rivière des Maisons ; plus loin, ils ont vu un campement ou un homme seul s'était arrêté et avait dû faire cuire de la viande qu'il a fait rotir devant le feu ; il n'y avait aucun ossement à ce campement ; le seul indice du fait que je rapporte sont deux petits bois, graisseux et fixés en terre devant le feu du campement.

A ces tristes nouvelles, je fûs immédiatement offrir le St. Sacrifice pour notre cher défunt. Ce ne fut qu'au lever de la communauté que j'eus le courage de faire connaître la verité à Mgr. Farand Hélas ! la vérité nous ne la connaissions encore que bien imparfaitement. Le 14 août, quatre hommes, savoir, Julien Cardinal, Johnny Huppe et deux sauvages, accompagnés de notre bon frère Alexandre, partaient en barge pour aller chercher les restes du cher frère que nous pleurons. En arrivant, ils se rendirent immédiatement où était le corps, et se mirent en mesure d'enlever la légère couche de sable qui le recouvrait.

Quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils ne virent que des ossements parfaitement desseches. La barbe et les cheveux confondus ensemble ne permettaient pourtant pas de douter de l'identité du frère. Bientôt ils purent se convaincre de de la triste réalité Ils virent le crane enfoncé, les ossements hachés et mis en tas sans ordre ; pas une trace de dent d'animal sauvage ; les ossements à demi calcinés dans le feu du campement furent indubitablement reconnus pour les côtes du pauvre défunt. J'ai examiné moi-même attentivement ces ossements. La tête a été transpercée par un coup de feu à bout portant. Les mains ont été coupées avec la hache ; les os des hanches, les os de l'épine dorsale portent également l'empreinte de la hache. Les os calcinés sont les côtes et une partie du l'omoplate où se trouvait encore un peu de chair calcinée. Tout porte à soupçonner un assassinat et l'on suppose

...que le meurtrier, après avoir tué ...frère, et assouvi sa faim en faisant ...tir immédiatement les côtes, a dû entièrement désosser le cadavre et emporter la chair avec lui. Horreur ! ! !

Le malheureux Louis L'Iroquois a dû se rendre au fort Moberly. On a vu ses traces sur le rivage, en bas du grand rapide, à une journée de ...seulement

Telles sont bien cher père, les nouvelles si tristes que je voulais vous donner.

Votre affect. frère en J. M. J.

LES SAUVAGES DU NORD OUEST.

DE L'IDÉE RELIGIEUSE.—DE LEURS SUPERSTITIONS.

Les sauvages, bien qu'ils n'aient reçu aucune culture et que l'on ne trouve chez eux que la nature dans son état de dégradation, sont bien loin, cependant, d'avoir les sentiments que leur prêtent certains philosophes des pays civilisés, qui n'ont étudié le sauvage que dans leurs livres d'athéisme.

L'existence d'une religion chez tous les peuples est un fait qu'on ne peut révoquer en doute. Dans tous les lieux, sous tous les climats, à toutes les époques, et à tous les degrés de la civilisation, nous voyons l'homme avec ce pressentiment qu'il y a quelque chose de plus que ce qu'il voit dans la na ture. La créature même à l'état le plus sauvage et sans autre instruction que celle de la nature, sent le besoin d'adorer. Dans son esprit tout grossier naît l'idée d'un être superieur à elle, qui la crée, qui lui continue la vie et vers lequel elle se sent naturellement portée à recourir, pour en obtenir ses besoins. Une voix interieure lui crie : Ipse fecit nos et non ipsi nos." (*C'est lui-même, qui nous a faits et nous ne nous sommes pas faits nous mêmes.*) Il n'y a pas un coin de l'univers où cette idée d'un Etre Suprême n'existe pas. Ce génie supérieur portera différents noms, mais partout il apparait comme le principe fondamental des croyances religieuses. Parmi certaines peuplades très dégradées, on le découvrira à peine, mais tout de même il existe comme dominant audessus d'autres divinités ou génies bons et mauvais. Personne ne devra donc s'étonner de retrouver au milieu des sauvages du Nord-Ouest cette idée générale du *Grand Esprit.* Leurs invocations, leurs prières et leurs supplications savent distinguer ce Grand Maitre des génies fantastiques inventés dans leurs rêves. Car, comme l'a si bien dit quelqu'un ; "C'est la prière qui prouve en faveur de la Religion. Partout où vivent des hommes, dans certaines circonstances....les yeux s'élèvent, les mains se joignent, les genoux fléchissent, pour implorer ou pour rendre grâces, pour adorer ou pour apaiser......C'est dans la prière qu'il cherche quand tout lui manque, de l'appui pour sa faiblesse, de la consolation dans ses douleurs......(Traité du Saint Esprit, par Mgr. Gaume.)

Les sauvages croient à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'un autre vie après la mort, comme le prouvent leurs cérémonies funèbres et comme nous le demontrerons quand nous parlerons de *la fête des morts* et du culte qu'on leur rend. Il est vrai que la croyance à cette existence future est mêlée de mille fables semblables a celles des anciens païens. Mais on reconnait de suite ce penchant inné dans l'homme de croire naturellement que quand il meurt, son existence ne ... Ils croient à une vie meilleure, c'est à dire, à un état d'être perfectionné pour recompenser les bons. Ils s'imaginent un paradis en rapport avec leurs habitudes. On ne peut douter également qu'ils ne croient à un chatiment dans l'autre monde pour celui qui meurt étant méchant, comme leurs contes et leurs fables nous en convainquent.

Ils croient aussi à deux grands génies, celui du ciel et celui de la terre, et c'est pour cela qu'en allumant le calumet, on le dirige d'abord vers le ciel et ensuite on l'abaisse vers la terre, comme marque d'hommage et de respect.

En faisant cette cérémonie, on les entend quelquefois répéter : "Mon père, là haut, prends moi en pitié, et toi aussi, ma mère," en appuyant la main sur la terre. Certaines tribus adorent le soleil, lui font des sacrifices, lui adressent des supplications et font une grande fête en son honneur

Partout où la lumière de l'Evangile n'a pas lui, on doit s'attendre à rencontrer l'idolatrie et une grossière superstition sous différentes formes. Si les sauvages du Nord-Ouest n'ont ni temples, ni autels, ni rit public, on ne peut soutenir, d'après ce que nous avons déjà dit, qu'ils soient athées, puisque dans toutes les tribus, on constate un culte plus ou moins organisé, une espèce de sacerdoce dont sont revêtus les jongleurs et les conjurateurs. Leurs loges de *médecines*, leurs manches de calumet, leurs differentes amulettes, leurs sacrifices, etc., tout cela est suffisant pour faire comprendre que le paganisme, quoique plus pauvrement habillé chez les sauvages du Nord Ouest, n'en est pas moins le même, qui trônait dans les temples et dominait au moyen des oracles de l'antiquité païenne. La raison en est " que les choses se font et se feront comme elles se sont faites." selon que l'a dit l'Ecclésiastique.

En examinant ce qui se passe chez les peuplades païennes d'aujourd'hui, on se convaincra de plus en plus que ce que faisait le Démon chez les païens d'autrefois, il le fait encore a présent, mais plus en petit ; cependant, son but n'en est pas moins atteint, puisqu'il parvient à se faire adorer en se cachant sous différentes figures, capables de tromper les sauvages, si enclins d'ailleurs à toutes sortes de superstitions.

NATOYAPIKOWAN.

[*à suivre.*]

Nouvelles Locales.

Il y aura, cette année, messe de minuit, à la Cathédrale de St. Boniface.

Le Rev. M. Dugast, et le R. P Lacombe, font en ce moment la visite de leurs paroisses respectives.

Plusieurs amis des Hons. MM. Royal et Davis sont alles au devant d'eux, jusqu'à St. Norbert, dimanche dernier.

—Il y a 36 bureaux de poste à Manitoba selon que l'indique le dernier rapport du Maitre-General des Postes.

—La retraite du Jubilé commencera, dimanche prochain, à l'Eglise de Ste. Marie de Winnipeg.

Il y aura, tous les jours, grande messe à neuf heures, a.m., et puis, sermon et bénédiction du Très St. Sacrement à 5½ hrs. p.m.

Les RR PP. invitent tous leurs paroissiens à assister à ces pieux ...

—Le condamné McIvor avait toujours eu l'espoir d'une commutation de sentence : il n'avait jamais cru que la justice serait inflexible. Aussi ce fût un coup de foudre pour ce malheureux, lorsque le R. P. Lacombe lui annonça, avec toutes les précautions que sait inspirer la religion, qu'il ne devait plus songer aux choses de la terre. Mais le condamné eût bientôt repris l'empire de ses sens, et le lendemain il s'empressait de dire au médecin des âmes qu'il était résigne et prêt à paraitre devant Dieu.

—Le courrier du nord ouest est arrive avant hier soir. Il est bon de savoir qu'il n'y a pas de malles publiques régulières. Seulement l'Hon. M. McKay, a eu le contrat de la Police Montée et des partis d'arpenteurs et d'ingénieurs du Pacifique, jusqu'à Edmonton. Et il est entendu que les interessés seuls ont le droit de déposer leur lettres et journaux, devant representer un poids spécifié. Aussi, lorsqu'il nous arrive des lettres, nous le devons à l'obligeance de l'Hon. M. McKay, qui rend de grands services à nos missionnaires et à notre clergé en général, en se chargeant de leur correspondance.

Le courrier part le 12 de chaque mois

PÊLE MÊLE.

On a saisi le carosse de Mgr. Sweeney, évêque de St. Jean, pour le paiement de ses taxes d'écoles.

La misère commence à se faire sentir dans la ville de Quebec. Les ouvriers ont à peine gagné suffisamment pour vivre pendant la belle saison ; aujourd'hui ils se trouvent sans travail et sans pain.

Le procès de Joseph Chiasson l'un des accusés de Caraquette s'est terminé par un verdict de meurtre.

Rien d'étonnant ! Le jury était si bien organisé !

Sur une Chambre de 65 deputés, à Québec, il n'y a pas en moins de 20 sièges contestés. Les membres de l'opposition dont le mandat est mis en question, sont : MM. Laframboise, Shehyn, Préfontaine, de Beaujeu et Sylvestre—5 ; les conservateurs sont MM. Fortin, Garneau, Mailhot, Beaubien, Cameron, Chapleau, Charlebois, Landry, LaRue, LeCavalier, Loranger, Méthot, Roy, Taillon et Thornton.—15.

La misère est grande en Canada. L'autre jour, trois cents hommes sans emploi se sont presentés à la salle des séances du conseil-de-ville de Trois-Rivières, demandant à la corporation de leur procurer de l'ouvrage, sinon, de la nourriture pendant l'hiver. Il est probable, que, sans la présence de la police, ces ouvriers tapageurs auraient non seulement enfoncé les portes et cassé les vitres, mais même maltraité quelques uns des édiles. Le conseil de ville a refusé d'acceder à leur demande vû les moyens de rigueur très condamnables dont il se sont servis.

Nous apprenons que Notre St Père vient d'accorder a deux de nos plus illustres compatriotes, deux grands titres d'honneur.

Il a donc plu à la cour de Rome de nommer M. le grand-vicaire Cazeau, de Quebec, Prelat Domestique du St. Père. Cette élevation à la prélature donne au grand vicaire outre le titre de monseigneur, le droit de porter la soutane violette, le rochet et la mantelette violette.

La cour de Rome a accordé aussi à l'Hon. M. ... gouverneur de la province de Québec, la plus haute marque de distinction qui puisse être donnée à un laïque. Cet estimé Lieutenant-Gouverneur a reçu le titre de Grand'Croix de l'ordre de St. Grégoire-le-Grand.

Si nous sommes bien informé ces marques de distinction ont été obtenues par Mgr Roncetti qui a visité ce pays l'été dernier.

Honneur donc à nos concitoyens !

Ce n'est pas seulement en Canada, qu'il y a des Guibord ; nous en rencontrons aussi aux Etats Unis.

Un nommé Jerry Martel, demeurant à Glen's Falls, N. Y., capitaine à bord d'un bateau, a été trouvé noyé dernièrement et les autorités ecclesiastiques ont refuser de l'enterrer.

La cause de Martel est semblable à celle de Guibord, qui a causé et qui cause encore tant d'excitation dans notre pays. Martel est Canadien de naissance, et il est Catholique Romain, mais il a joint la société des Francs Maçons, et l'eglise ne veut pas que ses ministres assistent aux funerailles et inhument en terre sainte ses enfants qui meurent pendant qu'ils font partie d'une société secrète. Il est rumeur qu'une action sera intentée contre la fabrique par la famille du défunt, pour refus de sépulture en terre bénite.

Le *Weekly British Colonist*, de la Colombie anglaise, annonce que l'évêque Seghers a été informé, le 1er novembre, que le Père Brabant, missionnaire au village indien Hasquiot, à Barclay Sound, a été blessé au dos et à la main par le chef Matlahow, qui lui a tiré deux coups de fusil. Ce chef sauvage, qui passe pour un homme vindicatif, à perdu sa femme et son fils, morts victimes de la picotte qui sévissait depuis quelque temps et que l'on disait avoir été propagée par les blancs.

Le chef, exaspéré se prépara à entrer dans le sentier de la guerre, pour venger la mort de sa famille, et c'est au moment où le zelé missionnaire s'efforçait de l'en dissuader, qu'il a été blessé à mort probablement.

Le Père Brabant est un belge âgé d'environ 35 ans.

L'Assemblée Législative de Versailles est en session depuis le commencement de Novembre On croit qu'elle se dissoudra vers la mi décembre.

En attendant, elle complete la législation que nécessite la constitution republicaine qu'elle a donné à la France. Il lui faut avant de remettre son mandat à la nation, choisir dans son sein 75 sénateurs, les autres membres de la Chambre Haute devant être élus directement par le peuple. Il lui faut, de plus, voter une loi électorale, une loi sur la presse et une loi pour la levée de l'état de siège, qui règne depuis la dernière invasion allemande dans les trois quarts des départements.

La présente Assemblée législative se compose de quatre groupes distincts : le groupe républicain proprement dit, le groupe orléaniste, le groupe légistimiste et le groupe bonapartiste Le premier est le plus nombreux : mais les trois autres réunis ont une majorité d'une trentaine sur lui. Chacun de ces derniers cependant, est trop faible pour restaurer la monarchie soit royale, soit impériale, et chacun ne veut faire de concessions à l'autre. De là la nécessité de la république, qui est la forme pouvant s'adapter à toutes les exigences du moment.

Les vestiges de la dernière guerre ont presque entièrement disparu ...

L'exposé financier accuse un surplus de 22 millions sur les estimés du dernier budget—les taxes ne surchargent pas les populations ; jamais il y a eu plus d'abondance et plus de prospérité.

L'armée est réorganisée. Elle compte plus d'un million d'hommes munis d'armes d'un nouveau modèle.

Sous le titre de "Ovation à une artiste" le *Irishman* de Dublin, du 30 octobre, publie l'article suivant.

A la clôture du spectacle, samedi soir, au Théâtre Royal, à Dublin, toute la salle se leva et rappela Mlle Albani, non seulement une fois mais plusieurs fois, et chaque fois qu'elle réapparaissait, pendant que les spectateurs du parterre, dans les galeries et les loges, se levaient en la voyant. La belle artiste était évidemment émue profondément à la vue de l'admiration chaleureuse et sincère que témoignait un accueil si vrai de la part des Irlandais, et elle tendait ses deux bras et saluait les masses humaines qui s'agitaient devant elle, avec cette grâce qui la distingue. Dans Hankins Street, sa voiture l'attendait pour la ramener chez elle Cependant, les chevaux furent éloignés, et quand Mlle Albani, y monta, la voiture fut trainée par les bras d'une foule de ses admirateurs trop enthousiastes.

Deux des plus beaux et des plus riches étudiants de l'Université montèrent sur le siège et entretinrent une conversation animée mais respectueuse avec Mlle Albani, par les stores ouverts. "Mademoiselle," dit l'un deux, c'est là ce que nous appelons une bienvenue réellement irlandaise." "—Oh ! en vérité, répliqua la dame, je suis sûre que vous êtes très bienveillants." "—Etes-vous alarmée, mademoiselle ?" "—Non, pas du tout, fut l'aimable réponse." Pendant cette conversation, la calvalcade s'avançait au milieu des acclamations qui s'entendaient à la distance d'un mille, et quand enfin les portes du Shelbourne Hôtel s'ouvrirent pour recevoir sa belle pensionnaire, Mlle Albani, pour répondre à la courtoisie de ces compliments, sortit sur le balcon et chanta ces deux versets, interrompus par des acclamations assourdissantes : " The last Rose of Summer." Cela fait, elle disparut et la foule se dispersa.

Mlle. Albani, on le sait, est la célèbre Cantatrice Canadienne-Française.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de James Field et W. J. Land, Faillis.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20me jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel

FORT GARRY.
15 Novembre, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Johnstone, failli.

Le Failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont priés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi, le 14ième jour de Décembre, 1875, à 2 heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel,

FORT GARRY.
10 Novembre, 1875.



AVIS.

Avis est par les présentes donné, que tous les Miliciens qui ont servi durant la guerre de 1812, qui ne reçoivent pas de pension et qui désirent se prévaloir du bonus offert par le Conseil Privé du Canada peuvent avoir des formules d'application du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ERRATUM.

Au lieu de John Irwine, tel qu' imprimé dans la dernière "Gazette de Manitoba," lisez John Irvine.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

L. H. MAXFIELD, and W. J. MAXFIELD, } Demandeurs
JAMES FIELD, and W. J. LAND, } Défendeurs

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
15 Novembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James M. Ross et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont motifiés de s'assembler à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Jeudi, le deuxième jour de Décembre 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875

AECT DE FAILLIFE DE 1875.

Dans l'affaire de Smith & Munro, faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Samedi le quatrième jour de Décembre, 1875, à deux heures de l'après midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
30 Octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1375.

Dans l'afiaire de Meloy & Thatcher, Faillis.

Les Faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les Créanciers sont notifiés de s'assembler à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Mardi le trentième jour de Novembre, 1875, à deux heures de l'après midi pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic s'il le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel.

FORT GARRY,
4 Novembre, 1875.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le seizième jour de Novembre et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le seizième jour du mois de Novembre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être presents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considerations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les presentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce quatrième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec.-Provincial.

Mis en Fourriere.

Un BOEUF BRUN-NOIR, ayant la lettre O sur la corne gauche, l'oreille droite coupée en fourche et la queue courte, est à l'ENCLOS de St. Vital, depuis le 17 de Novembre dernier.

Le proprietaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

EDOUARD PERREAULT,
Gardien d'enclos.

St. Vital, 2 Decembre 1875.

Mis en Fourriere.

Un TAUREAU ROUGE BRUN, ayant les [illegible], est à l'ENCLOS de Ste. Anne de la Pointe de Chênes, depuis le 29 Novembre dernier.

Le proprietaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

FRANCIS NOLIN,
Gardien d'enclos

Ste. Anne, 2 Décembre 1875



Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de 14 x 16 très bien fini.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER,

Bureau du *Métis*, St. Boniface



Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Département du Secrétaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent

FELIX TRUDEL

Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettees envers la Societe TASCHEREAU ET TÊTU, qui a fait affaires à STE. AMNE, Pointe de Chênes, et à Winnipeg, sont averties qu'elles doivent payer leurs comptes, sous le plus court delai, à MM.

ROYAL & DUBUC

Winnipeg, 15 Juillet, 1875



Conseil du N.-Ouest

UNE ASSEMBLEE SPECIALE du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sera tenue au Bureau du Lieutenant-Gouverneur au Fort-Garry, le 23ème jour de Novembre prochain, à ONZE HEURES avant-midi.

Par ordre,

FRANK G. BECHER,
Agissant comme Secret. du Conseil

FORT GARRY,
2 Novembre, 187[illegible]

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.